

après, tenons-nous serrés. Montrons-nous une considération mutuelle. Le député n'a que la force de ses commettants. Je ne vous l'ai demandée que pour l'employer à votre usage. (*Vive approbation.*)

Ainsi, Messieurs, s'accomplira notre tâche patriotique. Et quand nous sortirons, moi des affaires publiques, vous des affaires de la cité, nous laisserons à nos successeurs notre ville plus grande, plus prospère, plus riche, plus illustrée, puisqu'on s'est servi de ce mot, plus policée que nous ne l'avons reçue de nos pères. Si nos noms modestes sont inconnus partout ailleurs, nos enfants, nos neveux, les retrouveront avec reconnaissance dans le registre de nos bonnes œuvres municipales; et comme ces médailles enfouies dans les fondations obscures de l'édifice, nous enfermerons nos humbles mémoires dans le souvenir de nos concitoyens et dans le peu de bien que nous aurons fait! (*Unanimes applaudissements.*)

Je réponds donc au toast de M. le Maire par un autre qui aura l'unanimité parmi vous :

« A la ville de Mâcon ! à ses magistrats, à son conseil municipal, à ses habitants, à ses dames de charité ! A l'union de tous ses citoyens de toutes les professions, de toutes les opinions, dans la seule pensée, dans le seul but du bien public et de l'amélioration locale ! Aimons notre patrie, Messieurs, une patrie qui sait inspirer de tels dévouements, qui sait décerner de telles récompenses à ses enfants ! Aimons la ville qui nous a vus naître, et, pour l'aimer davantage, voyons-la en ce moment tout entière dans cette réunion cordiale de compatriotes et d'amis ! (*Applaudissements unanimes et réitérés.*)

XII

INTERPELLATIONS MINISTÉRIELLES

(REPOSE A M. GUIZOT)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 23 avril 1839.

Un ministère intérimaire, sous la présidence du duc de Montebello, fut chargé d'ouvrir la session. Dans la nouvelle Chambre, des interpellations eurent lieu sur les négociations relatives à la composition d'un cabinet définitif. M. de Lamartine s'attacha à caractériser la ligne de conduite qu'avaient à suivre les 221 dont il avait fait partie. Considérant le malaise et la perturbation que la lutte du pouvoir et de la coalition avait jetés dans l'industrie, il envisageait les difficultés du régime représentatif dans l'état du pays, en présentant les périls, mais les conjurait en appelant la formation d'un ministère qui rallierait une majorité en dehors des questions politiques, sur le terrain des affaires, dans le programme des développements moraux et matériels de la richesse publique, toujours ajournés, de plus en plus pressants.

MESSIEURS,

Si quelque chose pouvait donner au pays l'espérance de voir sortir de ces interpellations la majorité et le cabinet que nous appelons de tous nos désirs, le ton de décence, de modération, de convenance parfaite qui a empreint hier

tout le débat ne ferait qu'augmenter cet espoir. Je tâcherai d'imiter l'exemple des honorables orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Je ne rappellerai en rien la discussion sur le terrain brûlant de l'adresse : le passé est au passé ; les faits sont accomplis. Vous avez ce que vous appelez une victoire ; nous conservons des regrets, des sentiments honorables pour les hommes politiques tombés du pouvoir, et nous ne rougirons jamais de l'appui que nous leur avons prêté.

Mais, Messieurs, je demande à dire quelques paroles seulement. Appelé à la tribune par un incident qui s'est produit hier, ces paroles n'auront rien de blessant, à Dieu ne plaise ! rien de malveillant, rien d'amer contre l'orateur auquel elles s'adressent principalement, l'honorable M. Guizot. (*Écoutez ! Écoutez !*)

Il est monté à cette tribune pour expliquer sa conduite parlementaire depuis la malheureuse division qui nous a séparés de lui dans la question de l'adresse. Plus heureux que lui, nous n'avons rien à expliquer, rien à dénoncer, rien à rompre avec les différents groupes qui composent cette assemblée ; mais il est indispensable que nous parlions pour rétablir la situation précise de la partie de l'ancienne majorité à laquelle j'avais en particulier l'honneur d'appartenir.

Je répète que les paroles que je prononcerai n'auront rien de personnel à l'illustre chef du centre droit. S'il ne s'agissait, en effet, que de se décorer, que de se fortifier par l'accession d'un orateur aussi éminent, et qui a porté tant de force, tant de dignité et tant d'éclat à cette tribune depuis la Révolution de 1830 ; s'il ne s'agissait que de se serrer davantage avec les hommes qui l'entourent pour aider à former une majorité nouvelle et une majorité durable, loin de nous la pensée de nous refuser à une pareille fusion. Mais, Messieurs, le parti de l'ancienne majorité à laquelle nous appartenons, qu'on est convenu d'appeler du nom de 221, cette partie de la Chambre n'a donné à per-

sonne, ni à l'honorable chef de l'ancien centre droit, ni à moi, ni à qui que ce soit dans cette assemblée, le mandat de parler, et puisque le mot a été prononcé, le mandat de stipuler en son nom. (*Très-bien ! au centre.*)

M. GUIZOT. Je demande la parole. (*Sensation prolongée.*)

M. DE LAMARTINE. Je répète, Messieurs, que la réunion des 221 ou des 200 députés qui restent aujourd'hui groupés autour du même symbole, et non pas autour d'un homme, que cette réunion n'a donné mandat à personne de stipuler quoi que ce soit en son nom, dans les différentes transactions ministérielles dont le tableau vous a été déroulé hier par l'honorable M. Thiers.

Ce qu'il y a de plus contraire, ce qu'il y a de plus opposé à la pensée des 221, c'est une manœuvre quelconque d'accession personnelle d'eux ou de leurs amis dans les cabinets dont il a été question :

Nous nous sommes toujours renfermés, Messieurs, dans la limite du désintéressement du pouvoir le plus complet et le plus réel. Nous n'avons voulu faire obstacle à rien ; mais aussi, vous le comprendrez, nous n'avons voulu servir d'enjeu à qui que ce soit. (*Très-bien !*)

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire quant aux hommes.

Quant aux choses, nous devons nous différencier chacun selon nos natures. Nous ne pouvons pas accepter ces deux dénominations, dont l'une a été attribuée au parti parlementaire, en opposition avec un parti conservateur, qui se serait trompé, a-t-on ajouté ! Nous ne reconnaissons à qui que ce soit dans cette enceinte, à aucune collection d'hommes, le droit de se déclarer exclusivement le parti parlementaire, ou le droit de se déclarer plus parlementaire que nous ne l'avons été ; et si je voulais rentrer... (*Interruption.*)

Si je voulais effleurer seulement les faits graves qui se sont passés depuis les trois derniers mois, je dirais : Le parti le plus parlementaire dans cette assemblée a été sans doute celui qui a voulu respecter davantage les limites des

prérogatives du parlement, n'attenter en quoi que ce soit aux attributions des autres corps constitués; le parti le moins parlementaire a été celui qui, violant dans leur esprit, sinon dans la lettre, les attributions, les prérogatives, se faisant pour ainsi dire une fiction de majorité dans la Chambre, est venu appeler la couronne à reconnaître une soi-disant majorité composée d'une collection de minorités antipathiques, et convaincre ainsi la constitution d'inefficacité et la couronne d'impuissance. (*Approbaton au centre droit.*)

Quant aux doctrines, je n'en dirai qu'un mot; mais ici je parle spécialement en mon nom. Il nous est impossible d'accepter la théorie fondamentale, la théorie prestigieuse, je le reconnais, que l'honorable M. Guizot a apportée si souvent et avec tant d'éclat à cette tribune: je parle de cette théorie qu'il a encore renouvelée hier, la prépondérance des classes moyennes. (*Approbaton à gauche.*)

Je dis, quant à moi, que je n'accepte en rien la formule de ce symbole; je dis que cette idée est opposée au véritable sens de la Révolution française, que le mot de *classes* a été complètement rayé par la Révolution de 89 (*Vive adhésion à gauche*); c'est un mot effacé de la langue française. (*Très-bien! Très-bien! à gauche.*)

Le gouvernement que nous comprenons, c'est le gouvernement pour tous, par tous, de tous, dans la proportion, dans la limite de leurs droits, de leurs garanties, de leurs capacités et de leurs lumières. Ce n'est pas celui du publiciste des classes moyennes. (*Bravos à gauche et au centre gauche.*)

Quant au passé de l'honorable orateur et du parti qu'il représente, je me garderai bien de m'en occuper; nous n'avons pas à en répondre: chacun répond ici de ses convictions et de ses œuvres. Je reconnais que ce passé a été souvent glorieux; mais il ne nous appartient ni d'en usurper la gloire ni d'en accepter la responsabilité. (*Sensation.*)

Il y a eu un mot, dans le discours de l'honorable orateur,

un mot qui a vivement frappé la partie de la Chambre à laquelle j'appartiens. Après avoir voulu stipuler pour le parti soi-disant conservateur, il a déclaré que ce parti conservateur, en opposition avec le parti parlementaire, s'était trompé dans les dernières circonstances.

Eh bien! j'userai ici des justes ménagements que les tristes circonstances où nous sommes nous imposent. Je n'abuserai pas de mes tristes avantages de prévision.

Je ne rentrerai pas dans la discussion fondamentale de l'adresse et des différents points si vifs qui y ont été touchés; mais je dirai un mot à l'honorable M. Guizot: Vous prétendez que nous nous sommes trompés; mais regardez donc ce qui se passe autour de vous depuis trois mois; mais jetez donc les yeux sur l'état déplorable du pays; mais contemplez donc l'anarchie dans la Chambre, contemplez la suspension de la vie entière dans toutes les industries, dans le travail, dans le commerce, l'avenir enlevé à tout horizon depuis vos fatales dissensions. Voilà un passé dont nous n'avons pas voulu répondre, et certes les faits répondent assez haut pour que nous n'ayons pas à parler; il n'y aurait pas de générosité pour nous d'entrer plus profondément dans cette situation qui nous justifie et qui vous accuse. (*Approbaton au centre.*)

Quant à la situation spéciale des 221, et pour rentrer dans la nature de la discussion qui occupait hier l'assemblée, j'ai peu de chose à dire. Tout le monde connaît le rôle que les 221 ont accepté depuis les élections, tout le monde sait que la dissolution a été profondément blâmée par eux; la raison en est bien simple: ce parti était en majorité, majorité minime, majorité de quelques voix; la dissolution le déclarait minorité. Certes, vous ne nous soupçonnerez pas de l'avoir approuvée. C'était un suicide! (*Mouvement.*)

Mais, depuis les élections, qu'avons-nous fait? Nous avons attendu en silence que la prérogative de la couronne, indépendante de toute influence, du plus léger conseil, de la moindre indication de notre part, fit choix des hommes

qui lui sembleraient, dans cette enceinte, réunir la plus grande chance de majorité. Nous ne nous sommes réunis que pour nous compter, que pour nous interroger, et pour savoir si nos consciences répondaient encore aux mêmes principes.

Une seule délibération a eü lieu dans le sein des 221, depuis le commencement de la session; c'est celle dont vous avez eu connaissance, c'est celle où a été discuté le concours de réunion au choix de l'honorable M. Passy, pour la présidence de la Chambre. (*Écoutez! écoutez!*)

Eh bien! Messieurs, le résultat de cette discussion a été, j'ose le dire, et pour vous dans toutes les nuances, et pour le pays, un éclatant témoignage du besoin de conciliation, de l'empressement de concours qui animait mes 200 honorables amis. Un seul homme s'y est opposé, et cet homme, c'est moi! Je puis, si la Chambre le désire, lui donner en peu de mots les raisons de l'opposition que j'ai faite à la candidature de M. Passy. (*Parlez! parlez!*) Elles n'ont rien de personnel, je m'empresse de le déclarer à notre honorable président; personne n'honore plus que moi le caractère consciencieux et pur qu'il a toujours déployé dans sa vie politique, et dont il a donné hier un nouvel et éclatant exemple. (*Très-bien!*)

Mais, Messieurs, c'était dans une pensée politique que j'engageais mes honorables amis à s'abstenir, avant les explications qu'ils n'avaient pas obtenues, de porter leurs suffrages sur un homme en dehors d'eux. Je leur disais ce que je pense encore: Qu'allez-vous faire? Vous désirez, sans doute, et vous devez désirer patriotiquement, comme bons citoyens, la formation prompte d'un cabinet et d'un cabinet durable. Mais vous n'êtes pas chargés de vous donner à vous-mêmes un démenti pour vous faire l'élément d'une majorité nouvelle parmi les hommes qui vous ont le plus combattus et qui vous ont perdus dans la dernière session.

Si vous donnez votre suffrage à l'honorable M. Passy,

qu'y verra-t-on? La tentative de couper en deux, de déchirer cette partie de la Chambre appelée centre gauche, et de constituer ainsi, avec une minime fraction du centre gauche et du centre droit, une majorité et un ministère; mais, par cette manœuvre, vous repousserez dans la gauche un très-grand nombre d'hommes de cette fraction importante de l'assemblée; et devant une minorité qui sera de près de 200 voix, armée d'une immense puissance de talent, armée en ce moment de l'omnipotence de la presse, le ministère que vous aurez constitué, auquel vous aurez sacrifié vos principes, votre dignité même, ce ministère-là aura une vie précaire, courte, et, lorsqu'il tombera, il vous écrasera et vous anéantira dans sa chute. Il ne restera pas poussière de vous. Il n'en restera que ce nom de mobilier ministériel que vous avez repoussé avec une si juste indignation, et auquel vous aurez donné un sens ou un prétexte! Si, au contraire, vous laissez s'accomplir ce qui est toujours bon, la vérité politique dans cette Chambre; si vous laissez le pouvoir suivre sa pente vers le centre gauche et la gauche, et y aller tout entier, qu'arrive-t-il? Il arrive ce que personne ne peut nier, que le pouvoir, remis un moment entre les mains du centre gauche, ne peut y rester longtemps (*Mouvement*), ou ne peut y rester qu'aux conditions les plus difficiles et, je dirai le mot, les plus diminuantes pour lui. (*Mouvement.*)

L'honorable M. Thiers nous le disait hier avec vérité: Il ne faut pas diminuer ses collègues; et moi je vous dis: Il est toujours d'une bonne politique de diminuer ses adversaires. Eh bien! j'affirme que si le pouvoir s'était constitué là où il allait naturellement, que s'il n'avait pas été retenu par des tiraillements mal habiles, s'il s'était retourné vers le centre gauche, il était placé dans des conditions telles qu'il ne pouvait pas exister longtemps sans dommage pour le pays; si, au contraire, il s'était tourné vers la majorité de droite, la popularité dont il est armé aujourd'hui le désertait à son tour. De toutes les manières, il était condamné

à l'impuissance et à l'inaction. C'était la plus belle condition que vous pussiez faire pour vous, la pire que vous pussiez faire à vos adversaires. (*Sensation prolongée.*)

Je me place ici, Messieurs, en dehors de toute opinion particulière et de parti. Dans l'intérêt du pays, je voulais un cabinet solide et durable. Avais-je tort dans cette pensée? La discussion d'hier vous l'a fait voir. Que de difficultés inextricables cette résolution nouvelle a semées sur la route de la couronne! Les incompatibilités de trois natures qui se sont produites encore hier dans la discussion entre M. Passy et le maréchal Soult, entre M. Thiers et le maréchal Soult, enfin entre l'illustre chef du centre droit et la portion du centre gauche qu'il voulait rallier à ses paroles, en même temps qu'il en excluait le symbole dans la candidature de M. Barrot, n'étaient-elles pas des difficultés nouvelles, inextricables, qui rendent pour la couronne la situation entièrement impossible?

Eh bien! il faut cependant que nous en sortions. Nous ne pouvons pas abandonner plus longtemps le pays à cette suspension de vie qui nous afflige. Nous ne pouvons contempler de sang-froid ces misérables masses d'ouvriers rejetés de l'atelier dans la rue (*Murmures*), auxquels vous pourriez donner des passions, mais auxquels nos débats ne peuvent donner du pain. (*Nouveaux murmures au centre.*) Ah! ces classes laborieuses et paisibles vous donnent un noble exemple de patience et de résignation! Songez à elles, et imitez-les! Aujourd'hui, les bons exemples viennent d'en bas. (*Murmures plus violents et interruptions au centre.*)

Je dis que la situation du pays, que l'urgence des choses nous commandent une résolution patriotique. Il faut qu'à tout prix un cabinet sorte de cette délibération, et je vais vous dire comment j'en comprends la possibilité. (*Écoutez! écoutez!*)

Le gouvernement représentatif, Messieurs, le gouvernement de liberté, est le plus difficile de tous les gouvernements, précisément parce qu'il est le plus beau, parce qu'il

présuppose des conditions de moralité, d'esprit public, de raison, qui seules peuvent le rendre pratique et utile aux nations.

Eh bien! le gouvernement représentatif, qui est un acte de foi dans la raison du pays, dans le haut patriotisme des représentants du pays, s'il continue à faire longtemps obstacle au travail, aux améliorations, aux développements moraux et matériels du pays, le pays finit par s'en décourager. Prenez-y garde. Vous arriveriez à la lassitude, et par la lassitude vous frayeriez les voies à quelque nouveau despotisme. Et quel despotisme? Vous n'auriez plus celui de la gloire, mais quelque despotisme occulte, qui aurait pour sceptre, au lieu du sabre d'un héros, quelques plumes trempées dans l'encre des factions.

Le plus grand malheur pour un pays, Messieurs, c'est de se décourager du gouvernement de la liberté, et c'est ce malheur que nous devons prévenir à tout prix. Nous n'avons, selon moi, qu'un seul moyen.

Il est évident qu'une majorité politique n'existe ni dans cette enceinte ni dans le pays; je dirai presque que, dans ce moment, aucune majorité n'existe dans les idées. (*Sensation.*)

Les forces se sont tellement contre-balancées, il y a une telle opposition des volontés aux volontés, qu'il est impossible, avec la meilleure intention du monde, et ceci de l'aveu de tous les honorables membres qui ont été interpellés, de trouver une majorité.

Aucun d'eux n'est coupable; ce sont évidemment les choses, les seules choses qui sont coupables. Je me plais à le reconnaître.

La preuve qu'il n'y a pas de majorité dans les idées, qu'il ne peut y en avoir dans cette Chambre, c'est surtout qu'il n'y en a pas dans le pays lui-même. Le pays en a le sentiment, il en a l'instinct, il en a la conviction.

Ainsi remarquez ce que le pays vous demande en ce moment. Vous demande-t-il de formuler des théories poli-

tiques comme on le proposait hier ? vous demande-t-il même quelques-unes de ces grandes lois intérieures qui divisent le pays en deux camps, et qui exigent une forte majorité pour leur donner sanction et autorité de la loi ? vous demande-t-il, comme vous l'avez reconnu dans le programme si modéré de M. Thiers, vous demande-t-il même quelques-unes de ces grandes mesures, de nature à compromettre la sécurité de l'Europe ?

Rien de tout cela, Messieurs. Vous savez que le pays, que les orateurs de la Chambre ne vous ont demandé pour toute chose que le *statu quo*, qu'un véritable ajournement de toutes les grandes questions politiques.

Eh bien ! je dis que l'instinct du pays, que la nécessité des choses doivent être ici une révélation pour nous ; je dis que ce doit être une loi du parlement, car il est impossible que le parlement produise par son choc inutile autre chose que ces ébranlements déplorables dont le pays est victime depuis trois mois.

Dans l'opinion de la Chambre à laquelle j'appartiens, nous n'avons fait aucun obstacle à cette pensée ; nous nous sommes efforcés toujours d'apporter, comme nous le faisons aujourd'hui, l'esprit de conciliation, de fusion, de dévouement au pays, à la place des passions qui nous ont si longtemps et si malheureusement divisés.

Eh bien ! je dis que, dans une pareille situation de choses, lorsqu'il n'y a pas au-dessus de la Chambre un pouvoir départageant, un pouvoir modérateur qui puisse trancher ces questions par une volonté supérieure, et remettre les choses dans leur état naturel, les Chambres, dans cette situation, n'ont que deux manières de se départager elles-mêmes : les dissolutions ou les conciliations sur un terrain neutre. Les dissolutions ! la dernière les rend impossibles. Vous n'avez donc que la possibilité d'un ministère neutre, d'un ministère que j'appellerai administratif, uniquement fondé sur la nécessité de pourvoir aux intérêts moraux et matériels du pays. (*Interruptions et murmures.*)

Non, tout ministère politique est radicalement impraticable en ce moment. Je défie un homme politique quelconque de proposer une loi politique sans tomber à l'instant en minorité, ici et dans le pays. Mais donnez à la France les grandes lois morales, industrielles, commerciales, administratives dont elle a besoin ; elle les recevra de toutes mains et applaudira celui qui les lui donnera. Elle n'a pas besoin de théories, elle a besoin d'affaires. (*Rumeurs diverses.*)

Je répète qu'en ce moment, Messieurs, vous vous épuiserez en vain, soit sous la forme d'appel au pays, soit sous la forme d'interpellation, soit, comme je l'ai entendu proposer tout à l'heure, sous la forme d'une adresse ; vous vous épuiserez en vain à produire, dans les corps politiques, une majorité durable, une majorité de parti.

Dans cette situation, ce que les hommes sages ont à faire, ce que les hommes bien intentionnés et animés de sentiments de patriotisme ont à faire, c'est d'apporter généreusement leur concours au premier ministère que la couronne choisira dans les nuances qui lui seront convenables, pourvu que ce ministère, en montant à la tribune, adopte... (*Voix à gauche : Quoi ?*) adopte le symbole de la situation, c'est-à-dire silence aux passions parlementaires, trêve aux passions politiques, et secours immédiat et sincère au pays... (*On rit à gauche. Écoutez ! écoutez !*) Encore un mot, et ce sera notre programme tout entier. Les hommes auxquels j'ai l'honneur d'appartenir sont complètement disposés, pour leur part, à apporter le concours de leurs suffrages à un ministère composé dans des vues d'améliorations matérielles et morales du pays. Ils ne se réservent qu'une seule chose, ils se réservent leur confiance politique. N'oubliez pas que cette confiance ne se recouvre pas quand on l'a perdue ; on ne la proclame pas arbitrairement à cette tribune, on la mérite ou on ne la mérite pas. (*Sensation.*)

Au reste, Messieurs, quelle que soit l'issue de cette crise, nous nous glorifions toujours d'avoir été du nombre de

ceux qui ont tout fait pour la prévenir, tout fait pour y porter remède après qu'elle a éclaté. Non, nous ne rougirons jamais d'avoir été de ces 221, non pas de ces 221 qui, dans une autre circonstance, donnèrent un salulaire et tardif avertissement à une couronne qui allait se perdre, mais de ces 221 députés qui, dans une fatale collision entre les prérogatives, eurent le courage d'avertir la Chambre de ses empiétements et le pays de ses dangers. Puissent nos avertissements au peuple de 1830 être plus utiles que leur avertissement ne le fut à la Restauration! (*Agitation prolongée.*)

XIII

RÉPLIQUE A M. GUIZOT

Même séance.

MESSIEURS,

M. ODILON BARROT. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Je la demande d'abord pour un fait personnel. Je ne rentrerai pas dans la discussion.

Messieurs, l'honorable M. Guizot vient de m'accuser d'une susceptibilité puérile, excessive, selon lui, pour avoir séparé notre cause de la sienne dans les stipulations du parti conservateur. Expliquons-nous. Je confesse cette susceptibilité, et je m'en honore. Elle serait puérile et excessive si elle se rapportait à moi-même; mais elle est légitime, elle est nécessaire, parce qu'elle se rapporte à une opinion de deux cents membres de cette Chambre. Les opinions sont la seule force des partis; ils se doivent à eux-mêmes, ils doivent à la France de ne pas les laisser dénaturer. (*Violente interruption.*)

(M. Fulchiron et plusieurs membres du centre crient à l'orateur : Ne parlez pas en notre nom ! M. Fulchiron se lève et s'avance vers M. le général Bugeaud.)

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. Je demande la parole. (*Longue agitation.*)

M. DE LAMARTINE. Je disais à la Chambre qu'on a toujours le droit et le devoir de se montrer susceptible pour l'opinion à laquelle on appartient. Que les honorables